



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2026 - 44

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	22
Conseillers votants :	23
Dont un pouvoir	

Date de la convocation du conseil
municipal : 14 avril 2026

**OBJET : PROPOSITION DE LA
COMMISSION COMMUNALE DES
IMPOTS DIRECTS**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un
avril, le conseil municipal de la
commune de Chens sur Léman dûment
convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence
de Monsieur Jérôme TRONCHON,
maire,

**PRESENTS : PARIS A. MORAND F.
BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F.
PLEYNET J.P.CHANTELOT C. BILLARD
G. LAFFONT V. MOUTHON S.
CONSTANTIN V. DE GELDER M.
GAZARYAN E. GEROUDETA. VIRGILI J.
RODRIGUES LAURO D. RENAULT A.
CHANTELOT L. RACINE FREIXENET M.
GUY E. VEYRAT V.**

**EXCUSÉS : BALBO A. « pouvoir à VEYART
V. »**

Est élue secrétaire de la séance : PARIS A.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire, de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants dans les communes de plus de 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires sont désignés par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Monsieur le maire rappelle ensuite les conditions à remplir par les commissaires :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne
- être âgés de 18 ans au moins
- jouir de leurs droits civiques
- être inscrits à l'un des rôles des impositions directes locales de la commune
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 27/04/26

ID : 074-217400704-20260421-D2026_44-DE



Monsieur le maire soumet au conseil la proposition qui sera adressée au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition à la commission communale des impôts directs ci-annexée.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Audrey PARIS

Le maire
Jérôme TRONCHON

